



HAL
open science

Régions urbaines, régions rurales

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Régions urbaines, régions rurales. Population et avenir, 2016, 728, pp.3.
10.3917/popav.728.0003 . hal-01351456

HAL Id: hal-01351456

<https://hal.science/hal-01351456>

Submitted on 3 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Régions urbaines, régions rurales

Peut-on, en France, distinguer des régions à dominante urbaine et d'autres à dominante rurale ? Et quel critère utiliser ? Puisqu'il n'en existe pas d'incontestable, pourquoi ne pas recourir à un critère qui corresponde à des normes administratives ?

En France, le critère des 10 000 habitants pour les communes est une borne courante selon différentes réglementations. Par exemple, en application d'une loi de 2002, les communes de moins de 10 000 habitants effectuent un recensement exhaustif de leur population et de leurs logements alors que les communes de 10 000 habitants ou plus ne font l'objet que d'enquêtes, comme si le législateur considérait que ces deux types de taille communale étaient de nature différente.

En conséquence, pourquoi ne pas considérer que les communes de moins de 10 000 habitants sont plutôt d'une nature à dominante rurale et celles de 10 000 habitants ou plus plutôt de nature urbaine ? Certes, on peut objecter que certaines communes de moins de 10 000 habitants peuvent se trouver en continuité de bâti d'une commune beaucoup plus peuplée. Mais, à l'inverse, il existe aussi des communes de 10 000 habitants ou plus dont la nature pleinement urbaine se trouve discutable en raison d'une densité limitée ou du faible espace-temps entre le centre-ville et des paysages ruraux. Selon le critère ci-dessus, la France métropolitaine est mi-urbaine mi-rurale, avec 48,2% de sa population domiciliée dans des communes de 10 000 habitants ou plus, un pourcentage supérieur au taux d'urbanisation de la France selon les critères d'Eurostat¹ (41,7%).

Pour étudier les régions françaises, il est préférable de les considérer dans leur périmètre antérieur au 1^{er} janvier 2016, soit 22 régions, dans la mesure où les nouveaux périmètres, en 13 régions, engendrent des moyennes régionales qui lissent trop les différences. D'ailleurs, les 22 régions demeurent, notamment pour deux raisons : d'une part, en application de la politique régionale européenne jusqu'en 2021 ; d'autre part, parce que les anciens noms pourraient perdurer².

La borne des 10 000 habitants conduit à la typologie³ suivante :

◆ Deux régions **très urbaines** : l'Île-de-France, avec 83,9% de sa population habitant dans des communes de 10 000 habitants ou plus, et Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec 71,3%. La première est une région au peuplement très centralisé sur Paris et son environnement immédiat puisque nombre de communes franciliennes, comptant entre 65 000 et

120 000 habitants, sont limitrophes de Paris (Boulogne-Billancourt, Saint-Denis, Montreuil, Aubervilliers...). Quant à Provence-Alpes-Côte d'Azur, une grande part de son peuplement se concentre sur les communes du littoral.

par Gérard-François Dumont



◆ Trois régions sont **plutôt urbaines**, avec un pourcentage de population vivant dans les communes de 10 000 habitants ou plus légèrement supérieur au pourcentage défini par Eurostat. Pour Rhône-Alpes, le sillon rhodanien et les caractéristiques géographiques des vallées alpines engendrent une certaine polarisation du peuplement. Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'héritage de la concentration du peuplement dans les bassins bénéficiant des sources d'énergie de l'ère industrielle continue d'exercer des effets. En Alsace, le peuplement est dominant dans la plaine située dans la moitié orientale, dont la densité élevée contraste fortement avec la moitié occidentale.



“ La France des marges, au-delà des communes les plus peuplées, ne doit pas nécessairement être considérée comme marginale. ”

◆ Huit régions sont **plutôt à dominante rurale**, avec entre un tiers et deux cinquièmes de leur population habitant dans des communes de 10 000 habitants ou plus.

◆ Enfin, dix régions peuvent être considérées **à dominante très rurale**, avec plus des deux tiers de la population habitant dans des communes de moins de 10 000 habitants. Le record est détenu par la Basse-Normandie, dont 76,5% des habitants sont dans ce cas, suivie de Poitou-Charentes.

Ainsi, le mode de peuplement varie considérablement selon les régions françaises. Le ministère de l'Éducation nationale avait proposé, au programme du concours de recrutement des professeurs d'histoire-géographie en 2010, « la France en villes »⁴. Pour 2017, il vient de décider le thème « la France des marges ». L'analyse ci-dessus montre combien la France des marges, au-delà des communes les plus peuplées, ne doit pas nécessairement être considérée comme marginale. ☺

1. Dumont, Gérard-François, « France : la fin de l'urbanisation ? », *Population & Avenir*, n° 726, janvier-février 2016 ; Eurostat, 172/2015, 5 octobre 2015.

2. La région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine créée le 1^{er} janvier 2016, tout en prenant le nom de Grand Est, conserverait l'affichage des trois dénominations précédentes. De même, la région Hauts-de-France, nom voté par le Conseil régional le 14 mars 2016, comprendrait le sous-titre « Nord-Pas-de-Calais-Picardie ».

3. Cette typologie n'inclut pas les Dom, dont le taux très élevé de population vivant dans des communes de 10 000 habitants ou plus s'explique par des superficies communales considérablement plus vastes qu'en métropole.

4. Dumont, Gérard-François (direction), *La France en villes*, Paris, Sedes, 2010.